

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 18 juin 2020 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Blandine GROS, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont absents : Rémi BOURGUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Avant d'entamer les débats, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour : l'une concernant le FPIC 2020 et l'autre relative au marché hebdomadaire.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2020 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé.

- **Budgets :**

Mme le Maire présente la proposition de budget 2020 :

« Cette proposition de budget 2020 a été réalisée sur la base des différentes décisions prises avant le vote du budget, en investissement et en fonctionnement. Elle a été présentée à la Commission Finances le 9 juin 2020. Elle est établie avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès des différentes instances (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les dotations de l'Etat ont été notifiées à la commune ; elles s'élèvent à 567 200 €.

Les principaux projets de l'année 2020 sont :

- aménagement de la place du 8 mai 1945,
- réfection des voiries (route de Chalon),
- enfouissement des réseaux électrique et Télécom (route de Chalon, une partie du bourg),
- acquisition de véhicules par les services techniques (tracteur, tractopelle),
- réhabilitation de la Maison Médicale,
- réfection de l'étang de la Tuilerie,
- travaux d'acoustique dans les salles périscolaires,
- étude des réseaux d'eau pluviale.

Les subventions d'investissements prévues reposent sur 12 700 € de la part de l'Etat pour la réfection de la toiture de l'école primaire et 127 000 € de la part de la Région pour la réhabilitation des logements communaux. Ces travaux ont été réalisés en 2019. »

- **Fiscalité 2020 - Vote des taux des contributions directes :**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 16,36 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,60 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,97 %,
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,22 %.

Elle indique que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ont été notifiés : la base augmente de 1.16 %.

Elle ajoute que la commission Finances propose de conserver, pour 2020, les mêmes taux de contributions directes qu'en 2019, soit :

- Taxe d'habitation : compensée par l'Etat, les communes ne votent plus de taux
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,60 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,97 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,22 %

Le produit fiscal attendu serait de 815 320 €, contre 795 123 € en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux 2019, donc de retenir, pour 2020, les taux suivants :

- **Taxe d'habitation : les communes ne votent plus de taux,**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 17,60 %,**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,97 %,**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 16,22 %.**

- **Budget principal 2020 :**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	2 150 674,65 €	2 150 674,65 €
Section de fonctionnement	3 153 679,35 €	3 153 679,35 €

Le budget principal 2020 est adopté à l'unanimité.

- **Budget annexe Assainissement 2020 :**

Le budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	187 790,30 €	187 790,30 €
Section de fonctionnement	136 369,61 €	136 369,61 €

Le budget annexe Assainissement 2020 est adopté à l'unanimité.

- **Budget annexe Bois des Rampes 2020 :**

Le budget annexe Bois des Rampes s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	52 550,92 €	52 550,92 €
Section de fonctionnement	81 020,72 €	81 020,72 €

Le budget annexe Bois des Rampes 2020 est adopté à l'unanimité.

- **Demande de subvention au Département pour la restauration des archives :**

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la restauration d'un certain nombre de registres d'état civil afin de préserver au mieux ces documents appartenant aux archives

de la commune. Elle précise qu'un devis de l'atelier de reliure Yves RODET a été établi, pour un montant de 1 335 €.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la restauration de ces registres et de solliciter pour cela la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental.

- **SYDESL - Dossier 419197_RDP - Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P EGLISE » (place du 8 mai 1945) - Convention financière à intervenir avec le SYDESL :**

Mme le Maire explique que le SYDESL détient la compétence et l'organisation de l'éclairage public et qu'il devra intervenir dans le cadre de l'aménagement de la Place du 8 mai 1945.

Conformément à l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces travaux doivent concourir à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions polluantes de gaz à effets de serre.

La proposition financière à intervenir avec le SYDESL est la suivante :

Montant des travaux d'éclairage public	52 651,03 € HT
<i>dont participation de la commune (estimation)</i>	<i>38 311,02 € HT</i>
<i>dont participation du SYDESL (estimation)</i>	<i>14 250,01 € HT</i>

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le SYDESL et inscrit la somme de 38 311,02 €, correspondant à la participation communale, en section d'investissement du budget principal 2020.

- **SYDESL - Dossier 419197_RDP - Projet enfouissement du réseau télécom concomitant aux travaux d'éclairage public (place du 8 mai 1945) - Convention financière à intervenir avec le SYDESL :**

Mme le Maire indique que le SYDESL détient également la compétence en matière d'enfouissement des réseaux télécom et qu'il sera donc amené à intervenir, toujours pour les travaux d'aménagement de la place du 8 mai 1945.

La proposition financière à intervenir avec le SYDESL est la suivante :

Montant des travaux d'éclairage public	27 006 € TTC
<i>dont participation de la commune (estimation)</i>	<i>13 503 € TTC</i>
<i>dont participation du SYDESL (estimation)</i>	<i>13 503 € TTC</i>

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le SYDESL pour l'enfouissement des réseaux télécom et décide d'inscrire la participation communale, estimée à 13 503 €, en section d'investissement du budget principal 2020.

- **SYDESL - Dossier 419210-RVEP - Renouvellement vétuste EP tranche 1 - Convention financière à intervenir avec le SYDESL :**

Le SYDESL a étudié le projet d'éclairage public pour changement des luminaires vétustes (passage aux LED), toujours dans le but de maîtriser la consommation énergétique et de réduire les émissions polluantes.

Montant des travaux d'éclairage public	23 316,30 € HT
<i>dont participation de la commune (estimation)</i>	<i>9 835,18 € HT</i>
<i>dont participation du SYDESL (estimation)</i>	<i>13 481,12 € HT</i>

M. Jean-Claude VIEUX précise qu'il s'agit d'une 1ère tranche de remplacement des luminaires. Une seconde tranche de travaux interviendra ultérieurement.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par le SYDESL et décide d'inscrire le montant restant à la charge de la commune, arrondi à 10 000 €, en section d'investissement du budget principal 2020.

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange :**

Mme le Maire rappelle que, le 8 novembre 2007, notre commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit RODP télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le 22 mai 2008, la commune a ensuite décidé d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, d'en fixer les montants et de donner délégation au Maire pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs, émettre les titres de recettes correspondants et verser au SYDESL la contribution de la commune à la mutualisation d'un montant équivalent à cette ressource.

Au titre de la RODP 2020, Mme le Maire précise que la commune versera au SYDESL la somme de 2 356,09 €, équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication.

- **Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux communaux sis 13 rue de la Croix Rouge :**

Madame le Maire rappelle la délibération 2016-11-05 du 22 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a accepté de mettre à disposition, à titre gratuit, le site du Centre d'Exploitation de la Direction des Routes et des Infrastructures, propriété de la Commune, au Département, le temps de la construction de leurs nouveaux locaux sur la zone d'activités du Bois des Rampes, et ce jusqu'au 31 août 2019 au plus tard, sauf cas de force majeure.

Un premier avenant a été validé par le conseil municipal du 30/07/2019 afin d'accorder un délai supplémentaire, dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 juillet 2020, toujours sauf cas de force majeure.

Les retards sur la construction de ces nouveaux locaux et la situation sanitaire en raison de l'épidémie COVID 19 présentent certains aléas qui obligent le Département à solliciter un nouveau délai, dans les mêmes conditions, et ce jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé par le Département et autorise par conséquent Mme le Maire à le signer.

- **Transfert de voirie :**

Trois pavillons ont été construits aux 121, 123 et 125 route de Sens. Mme le Maire explique que les propriétaires souhaitent rétrocéder dans le domaine public de la commune la parcelle cadastrée AK 565 d'une superficie de 6 a 60 ca, voie d'accès desservant les trois pavillons, avec les équipements communs qu'elle comporte : la voirie, les réseaux séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales, les réseaux électriques basse tension, les réseaux téléphoniques, les réseaux gaz et les espaces verts.

Mme le Maire précise que tous les travaux nécessaires ont été achevés depuis de nombreuses années et les contrôles de conformité ont été effectués en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, après travaux conformes à la demande de la commune, le transfert, dans le domaine public communal, de la parcelle AK 565, voirie privée desservant trois pavillons d'habitation sis 121, 123 et 125 route de Sens à Saint Germain-du-Bois.

- **Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Mme le Maire rappelle que, tous les ans, chaque commune reverse à la CCBR 71 le montant du FPIC, en vue de la réalisation des travaux de voirie. Le montant 2020 du FPIC n'est pas

connu à ce jour, mais Mme le Maire propose de prendre une décision de principe sur le reversement du FPIC à la CCBR 71.

Le Conseil Municipal décide que le FPIC 2020 dévolu à la commune de Saint Germain-du-Bois sera versé en totalité directement à la CCBR 71.

- **Plan de relance Covid-19 :**

Le marché hebdomadaire a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19, ayant été annulé par arrêté du Maire en date du 21 mars 2020 et n'ayant rouvert normalement que le 6 juin 2020, avec application du protocole sanitaire en vigueur.

Mme le Maire propose que la commune agisse en faveur des commerçants ambulants qui participent à la vie locale et propose que le 2^{ème} trimestre 2020 ne soit pas facturé aux commerçants. Ce geste représentera l'équivalent de 2 000 € pour la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne pas facturer les droits de place des commerçants du marché du samedi matin pour le 2^{ème} trimestre 2020.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Jeunesse :**

La Commission a commencé à travailler sur un règlement intérieur pour la cantine à partir de la rentrée scolaire 2020/21. Une prochaine réunion est prévue sur le sujet le 23 juin.

Certains parents d'élèves s'interrogent sur le remboursement des frais de cantine qu'ils ont avancé sur le mois de mars. Le remboursement sera bien effectif, lorsque le bilan financier définitif de la cantine scolaire aura été établi. Il semble du ressort de l'association de la cantine scolaire de communiquer sur le sujet.

- **Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

La Maison de l'agriculture et de l'alimentation bressanes rouvrira au public le 6 juillet prochain.

- **Aménagement de la place du 8 mai 1945**

Le dossier relatif à l'aménagement des places publiques et des liaisons douces aux abords de la Mairie et de la salle des fêtes est consultable en Mairie, et ce jusqu'au 30 juin.

Une réunion publique était prévue avec les riverains, mais le contexte sanitaire empêche sa tenue.

- **CCBR 71 :**

Didier FICHET a été réélu président de la CCBR 71 (18 voix), face à Jean SIMONIN (15 voix). Les vices-présidents sont : Nadine ROBELIN, Sébastien JACQUARD, Jean-Michel FROMONT, Christiane ESTELA et Jean SIMONIN.

- **Informations diverses :**

- Marcel DUFOUR, conseiller municipal de 2008 à 2020, a quitté notre commune.
- Une présentation, par l'ATD, du bilan énergétique des bâtiments communaux aura lieu le 24 juin.
- La décision de rouvrir ou non la piscine cet été sera prise par la CCBR 71 le 30 juin sur la réouverture ou non de la piscine.
- Les écoles rouvrent pour tous les élèves le 22 juin. Le déjeuner sera tiré du sac pour les enfants inscrits à la cantine. Les services de garderie périscolaire et de transport scolaire sont remis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22h35.

La prochaine séance est fixée au jeudi 23 juillet 2020 à 20h30.